

COMMUNE DE RECQUIGNIES

oooooooooooo

**NOUS**, Maire de la Commune de RECQUIGNIES,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2542-2 et L2542-3,

**VU** l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les Arrêtés subséquents et notamment les Arrêtés Interministériels des 6 et 7 Juin 1977,

**VU** l'instruction Interministérielle du 15 Juillet 1974 relative à la signalisation routière, sur l'approbation de la 8ème partie du Livre I, intitulée « Signalisation Temporaire », modifiée par les arrêtés subséquents

**VU** la circulaire n° 77-182 du 21 Décembre 1977 relative à l'application des Arrêtés Interministériels des 6 et 7 Juin 1977,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 de M. le Ministre de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le Représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière.

**CONSIDERANT** l'organisation d'un événement festif le 23 Juin 2017,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de JEUMONT en date du 16/06/2017

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures pour prévenir les accidents,

**ARRETONS**

**ARTICLE I** En raison d'un spectacle intitulé « 4 ème Nuit des Sosies » offert à la population dans le cadre de la fête la Musique, organisée le vendredi 23 Juin 2017, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits à compter de 19h45 après passage dernier bus ligne 55 jusque 01h00 du matin

- Rue du 6 septembre 1914 protégée par deux étages de barrières de chaque côté de la place de Nice soit devant pharmacie et près feu rouge tricolore - après accès monument et devant monument

Une déviation sera mise en place :

- Venant de la rue Georges Herbecq, emprunt de la rue Paul Ronval
- Venant de la rue Paul Ronval, emprunt de la rue Georges Herbecq
- Venant de BOUSSOIS par la rue de la Feutrierie, emprunt de la gare puis René Fourchet
- Venant de BOUSSOIS par la rue Maurice Druart, emprunt de la rue de la gare puis René Fourchet
- Venant de la rue René Fourchet, emprunt de rue de la gare, puis de la Feutrierie.
- Venant de la rue des mines, emprunt de la rue Paul Ronval

De part et d'autres de la place de Nice, sur la rue du 06 septembre des barrières de sécurité de balisage de l'événement seront placées de manière à réaliser un premier filtrage et un second étage de barrières de sécurité sur toute la traversée de la chaussée et des trottoirs

Des panneaux d'informations, vitesse limitée à 30km/heure, passage interdit à 50 mètres seront mis en place à l'angle de le rue du 06 septembre et de la rue Maurice Druart

Des panneaux d'informations vitesse limitée à 30km/heure, passage interdit à 50 mètres seront mis en place sur l'entrée de la rue du 06 septembre côté place pasteur

**ARTICLE II** La signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle du 15 Juillet 1974 relative à la signalisation routière et modifié par ses arrêtés subséquents, sur l'approbation de la 8<sup>ème</sup> partie du Livre I intitulée « signalisation temporaire », sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la Commune (panneaux KC1 "Route barrée Brocante", K8, KD22a, B6a1 et B1).

**ARTICLE III** Les dispositions édictées au Présent Arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation visée à l'article 3. Dès lors tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE IV** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication;

**ARTICLE V** Ampliation du Présent Arrêté sera adressée à :

- M. l'Inspecteur Départemental des Services de Secours et de Lutte contre l'Incendie à LILLE.
  
- M. le chef de la délégation territoriale de l'Avesnois, CAD-ATESAT Centre de MAUBEUGE
- M. le Commissaire de Police de JEUMONT
- M. le Directeur du C.R.I.C.R. à VILLENEUVE D'ASCQ
- MM. les Présidents des syndicats des Transporteurs à WASQUEHAL
- M. le Chef de la Subdivision Départementale de BAVAY
- Conseil Général Direction des Transports à LILLE
- Groupement INTERVALS Z.A.E. Les Prés du Roy à LE QUESNOY
- Monsieur Le Chef de Centre de Secours de JEUMONT
- Monsieur Le Directeur de la SEMITIB Maubeuge
- Monsieur le Directeur des Transports DEWITTE
- Société SERTIRU
- Monsieur le Président de l'AMVS

A REQUIGNIES, le 16 /06/2017

Le Maire  
